

Durée :

- Formation à temps plein sur 8.5 mois
- 635 h en centre de formation, 112 h à distance (21 semaines)
- 420 h en entreprise, (12 semaines)
- de septembre à mi-mai.

Lieu :

Fauville en Caux

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel / distanciel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation :

à partir de 8 964 €
Pour connaître le tarif d'un bloc en particulier,
se référer au site «www.moncompteformation.gouv.fr»

Financement :

Des prises en charge sont possibles selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

Rémunération :

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon le profil du candidat, se référer au site internet ou contacter le secrétariat.

Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 95 97 04

 cfppa.fauville@educagri.fr

 1333 rue Bernard Thélu

Fauville en Caux – 76640 Terres de Caux

 www.cfppa.naturapole.fr

Aménagements Paysagers

Ce diplôme est également accessible
en formation par apprentissage ou en VAE (naturapole.fr)

Objectifs de la formation

Le BP Aménagements paysagers est une formation diplômante de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- de faire une analyse préalable à l'intervention sur un aménagement ;
- d'organiser un chantier en amont de l'intervention ;
- de suivre un chantier ;
- d'encadrer une équipe sur un chantier ;
- de réaliser les travaux de mise en place et d'entretien des végétaux ;
- de réaliser l'implantation et entretien des infrastructures ;
- de réaliser la maintenance des matériels, machines et équipements.

Le BP Aménagements paysagers permet d'acquérir la capacité professionnelle agricole de niveau 4 et donc de bénéficier des aides de l'Etat à l'installation.

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet «naturapole.fr».

Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation),
- Particuliers,
- Etre sorti du système scolaire depuis plus de 9 mois.
- Ne pas avoir bénéficié d'une formation certifiante financée par la Région Normandie au cours des 12 derniers mois.

Conditions d'admission

- Etre âgé-e de 18 ans minimum
- Avoir 1 an d'activité professionnelle et être titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme de niveau équivalent ou classe de 2nde
- ou** • Avoir 1 an d'activité dans le domaine
- ou** • Avoir 3 ans d'activité dans un autre domaine
- Avoir un projet professionnel déterminé et des aptitudes pour entrer en formation qualifiante

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



Contenu de la formation

<p>5 Unités Capitalisables Nationales</p>	<p>Bloc 1 : Se situer en tant que professionnel de l'aménagement paysager</p> <ul style="list-style-type: none"> • Développer une culture professionnelle en lien avec le vivant • Se positionner en tant que professionnel dans le milieu du paysage <p>Bloc 2 : Organiser les travaux sur un chantier d'aménagement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préparer le travail pour un chantier • Coordonner le travail sur un chantier <p>Bloc 3 : Réaliser des travaux d'entretien des végétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des travaux de taille liés à la conduite du végétal • Réaliser les travaux de protection et d'amélioration des sols et de protection des végétaux <p>Bloc 4 : Réaliser des travaux de mise en place de végétaux</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des travaux de plantation • Réaliser des travaux de végétalisation par semis <p>Bloc 5 : Mettre en place des infrastructures</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser des murets et des escaliers • Mettre en place de revêtements
<p>UCARE</p>	<p>Unité Capitalisable d'Adaptation à l'Emploi</p>

Evaluation - Validation

La formation est composée de 6 unités capitalisables. Ces unités capitalisables correspondent à des capacités professionnelles. On distingue les 5 unités capitalisables nationales, décrites dans un référentiel national de l'unité capitalisable locale.

Le stagiaire passe des unités, chaque unité acquise est valable pendant 5 ans. Le diplôme est obtenu lorsque toutes les UC ont été passées avec succès.

Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (2019-2023) : 93.5 %
- Taux d'emploi (à 6 mois, sortants 2021) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction (2018-2022) : 95.45 %

Contact secrétariat :

📞 Tél. 02 35 95 97 04
✉ cfppa.fauville@educagri.fr

📍 1333 rue Bernard Thélu
Fauville en Caux
76640 Terres de Caux
🌐 www.cfppa.naturapole.fr



cfppa.naturapole.fr